Mission de formation certifiante en ingénierie législative : de l'idée à la loi, renforcer l'initiative parlementaire en Afrique francophone

Coopération
Yamoussoukro, Côte d'Ivoire
12 au 15 octobre 2026

Délégation québécoise

- Avocate à la Direction des affaires juridiques et législatives de l'ANQ

Contexte

Dans plusieurs États d'Afrique francophone, l'initiative parlementaire est reconnue par les constitutions, mais son exercice demeure confronté à différents défis, notamment en matière de maîtrise de la procédure législative, de rédaction des textes normatifs et d'analyse des contraintes juridiques ou financières pouvant affecter la recevabilité d'une proposition de loi. Le renforcement des capacités des parlementaires et des administrations parlementaires constitue donc un enjeu important pour favoriser le développement d'initiatives législatives de qualité.

C'est dans ce contexte que le Parlement de Côte d'Ivoire a exprimé le besoin d'une formation spécialisée en ingénierie législative destinée aux parlementaires et aux professionnels des administrations parlementaires d'Afrique francophone. En réponse à cette demande, le Certificat en ingénierie législative « De l'idée à la loi : renforcer l'initiative parlementaire en Afrique francophone » a été conçu conjointement par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Université Senghor. Le programme vise notamment à renforcer les capacités des participants en matière d'élaboration et de rédaction des propositions de loi et à favoriser les échanges de bonnes pratiques entre institutions parlementaires francophones.

La formation, offerte en mode hybride, comprenait une séquence à distance ainsi qu'un regroupement en présentiel tenu à Yamoussoukro du 12 au 15 octobre 2026. Elle a réuni 49

participants provenant principalement de parlements et d'administrations parlementaires de plusieurs pays d'Afrique francophone, notamment la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Tchad, le Bénin, le Togo, le Cameroun et la Guinée.

Dans le cadre de l'organisation du programme, l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF) a lancé un appel afin d'identifier un expert susceptible d'animer le module « Rédaction pratique d'une proposition de loi ». L'Assemblée nationale du Québec a alors proposé la candidature d'une membre de son personnel, avocate à la Direction des affaires juridiques et législatives. Sa candidature ayant été retenue par les partenaires du programme, elle a participé à la mission à titre de formatrice pour ce module.

Dans le cadre de cette mission, la participante de l'ANQ a animé le module 3 du Certificat en ingénierie législative, intitulé « Rédaction pratique d'une proposition de loi ». Ce module portait sur les principes et les techniques de rédaction législative ainsi que sur la structuration d'une proposition de loi.

La formation reposait principalement sur une approche pratique. Après une présentation des principaux principes de rédaction législative, les participants ont été invités à mettre ces notions en application dans le cadre d'un atelier de rédaction réalisé en équipe.

À l'issue de la formation, les participants ont pris part à une simulation parlementaire au cours de laquelle ils ont présenté les propositions de loi élaborées pendant les travaux.

La mission a également permis à la formatrice de prendre part aux activités d'ouverture et de clôture du certificat ainsi qu'à plusieurs échanges avec des parlementaires, des fonctionnaires parlementaires et des représentants du milieu universitaire provenant de différents pays d'Afrique francophone.

Objectifs et résultats

Partage de l'expertise de l'Assemblée nationale du Québec

- La participation de la formatrice de l'ANQ a permis de mettre à profit l'expertise développée au sein de notre institution en matière de rédaction législative et d'accompagnement des initiatives parlementaires. Les échanges avec les participants ont favorisé le partage de pratiques professionnelles entre administrations parlementaires de plusieurs États d'Afrique francophone.

Consolidation des liens de coopération interparlementaire

- La mission a permis de consolider les liens de l'ANQ avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), l'Université Senghor et le Sénat de la Côte d'Ivoire. Elle a également favorisé les échanges avec des parlementaires, des fonctionnaires parlementaires et des universitaires provenant de plusieurs pays d'Afrique francophone.
- Les activités entourant le Certificat en ingénierie législative ont fait l'objet d'une couverture médiatique dans plusieurs médias ivoiriens, notamment à la télévision, à la radio et dans la presse écrite, contribuant à la visibilité du programme et de ses partenaires.

Renforcement des capacités des participants

- Le Certificat en ingénierie législative a offert à 49 participants provenant de plusieurs pays l'occasion d'approfondir leurs connaissances et de renforcer leurs compétences en matière d'élaboration et de rédaction de propositions de loi. Le module consacré à la rédaction pratique d'une proposition de loi a permis d'aborder les principaux principes de rédaction législative et leur mise en application dans le cadre d'exercices pratiques et d'une simulation parlementaire.

Suivi

Les partenaires du programme ont indiqué envisager la tenue de nouvelles cohortes du Certificat en ingénierie législative portant sur d'autres thèmes.

Dépenses

Avocate à la Direction des affaires juridiques et législatives de l'ANQ	
Transport *	372 $
Repas	198 $
Hébergement *	0 $
Inscription *	0 $
Divers	206 $
Total	**776 $**

* Les frais d'inscription, l'hébergement et les billets d'avion ont été pris en charge par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).